

## ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 25T070

**Objet : Renouvellement branchement AEP**

**Lieu de la demande : Avenue Jean Jaurès du N°8 au N°14**

**Du 17/02/2025 au 18/03/2025**

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales articles L2213-1 et suivants.

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L2121-1, L2122-1, L2122-4 et L2125-1.

Vu le code de l'environnement et notamment les chapitres IV du titre V du livre V.

Vu le code de la route, notamment les articles R411-1 et suivants, R411-17 à R411-28 et R110-1 et suivants.

Vu le code pénal notamment l'article R610-5.

Vu le règlement de voirie de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Vu la délibération n°22121633 du 16 décembre 2022 qui tarifie l'occupation du domaine public sur le territoire communal,

CONSIDERANT la demande du pétitionnaire : **BRONZO TP – 16 Allée de la Palun – ZI la Palun – 13700 MARIGNANE** pour le compte de **la SEMM (Société Eaux de Marseille Métropole)**, qu'en raison des travaux susmentionnés, et qu'afin d'éviter tout risque d'accident, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement.

### ARRÊTE :

**Article 1 :** Le pétitionnaire est autorisé à entreprendre les travaux visés en objet et devra mettre en place et respecter les prescriptions en annexe.

**Article 2 :** Le pétitionnaire sera rendu responsable de tous dommages ou accidents résultant de ses travaux ou installation ou de l'insuffisance de la signalisation.

**Article 3 :** L'autorité de police municipale pourra ordonner la mise en fourrière des véhicules en infraction aux dispositions du présent arrêté, conformément à la matérialisation de la signalisation mise en place.

Fait à Marignane, le **20 FEV. 2025**

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.*



Le Maire,  
Eric Le Dissès





# ANNEXE A L'ARRETE DE CIRCULATION

En date du **20 FEV. 2025**

## LOCALISATION DE LA DEMANDE

Avenue Jean Jaurès du N°8 au N°14  
13700 Marignane

## PROPRIETAIRE DE LA VOIE

METROPOLE

DEPARTEMENTALE

COMMUNALE

PRIVEE

## LE PETITIONNAIRE

BRONZO TP

## Adresse

16 Allée de la Palun - ZI la Palun - 13700 MARIGNANE

## Tél./FAX

06 03 28 22 10

## Mail

[sandrine.andre@veolia.com](mailto:sandrine.andre@veolia.com)  
[lionel.giorgi@veolia.com](mailto:lionel.giorgi@veolia.com)

## POUR LE COMPTE DE

La SEMM (Société Eaux de Marseille Métropole)

## DATES ET DUREE DES TRAVAUX

17/02/2025 AU 18/03/2025

## NATURE ET DESCRIPTION DE LA DEMANDE

Renouvellement branchement AEP

Ouverture de tranchées conformément au Règlement de voirie CUMPM

Oui  Non

HORAIRES DE CHANTIER : 08h00 - 16h00

LONGUEUR TRANCHE + DE 50 M

STATIONNEMENT INTERDIT + PANNEAUX

VOIRIE DE MOINS DE 3 ANS

ALTERNAT MANUEL SI BESOIN + FEUX TRICOLORES

30 KM/H

PROTECTION DES PIETONS

DANGER

PASSAGE PIETONS

VOIE FERMEE A LA CIRCULATION  
(déviation - Bd de la Libération - Ave J. Mermoz  
selon plan ci-joint)

PASSAGES VL ET PL

TRAVAUX 1/2 CHAUSSEE

INSTALLATION CLOTURE DE CHANTIER  
(PLAN CI-JOINT)

CONES DE SIGNALISATION

INSTALLATION ECHAFFAUDAGE

BALISAGE DU CHANTIER

INSTALLATION NACELLE

DAET

AVIS/OBSERVATION Direction de l'Aménagement Urbain

Avis/ OBSERVATION Direction PNRQAD  
AVIS FAVORABLE





Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé  
des transports

## Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7  
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

802952561



N° 14024\*01

**Le demandeur**    Particulier     Service public     Maître d'œuvre ou conducteur d'opération     Entreprise

Nom : ANDRE    Prénom : Sandrine

Dénomination : BRONZO TP    Représenté par : .....

Adresse Numéro : 16    Extension : .....    Nom de la voie : ALLEE DE LA PALUN  
ZI LA PALUN

Code postal 13700    Localité : MARIGNANE    Pays : France

Téléphone 0603282210    Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : \_\_\_\_\_

Courriel : sandrine.andre@veolia.com

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : .....    Prénom : .....

Adresse Numéro : .....    Extension : .....    Nom de la voie : .....

Code postal \_\_\_\_\_    Localité : .....    Pays : .....

Téléphone \_\_\_\_\_    Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : \_\_\_\_\_

Courriel : .....

### Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° .....    Route nationale n° .....    Route départementale n° .....    Voie communale n° .....

Hors agglomération     En agglomération

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : ..... + .....    Point de Repère (PR) routier de fin d'application : ..... + .....   

Adresse Numéro : .....    Extension : .....    Nom de la voie : Avenue Jean Jaures du n° 8 au n° 14

Code postal 13700    Localité : MARIGNANE

### Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui     Non     Si oui Indiquer la référence : .....

Description des travaux : RENOUVELLEMENT BRANCHEMENT AEP

N° de chantier délivré par la Collectivité <sup>(6)</sup> : .....

Date prévue de début des travaux : 17/02/2025    Durée des travaux (en jours calendaires) : 1

### Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 30    Date de début de réglementation 17/02/2025

Restriction sur section courante     Restriction sur bretelles

Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation     Sens des Points de Repères (PR) croissants

Sens des Points de Repères (PR) décroissants     Fermeture à la circulation

Basculement de circulation sur chaussée opposée

Circulation alternée : Par feux tricolores     Manuellement

Restriction de chaussée : .....

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU)     Empiètement sur chaussée     largeur de voie maintenue \_\_\_\_\_

Suppression de voie     nombre de voie(s) supprimée(s) \_\_\_\_\_

<sup>(6)</sup> N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple N° Lyvia pour Lyon Métropole





